

DROIT RURAL ET DIVERSIFICATION AGRICOLE

Comprendre et mettre en pratique les conditions juridiques, fiscales et sociales d'une diversification d'activités

PUBLIC CIBLE

Producteurs du département souhaitant mieux situer leurs activités de diversification.

OBJECTIFS

- Comprendre la diversification d'activités en tant qu'agriculteur
- Connaître les caractéristiques des activités de diversification (accueil, agritourisme)
- Acquérir des notions de droit rural général
- Mieux comprendre le cadre juridique de la diversification agricole
- Se repérer dans la complexité liée au statut "éclaté" de l'agriculteur diversifié
- Mieux définir son projet de diversification

ENJEUX

Il s'agit de permettre au stagiaire de :

- * Se repérer dans la réglementation générale de l'activité agricole
- * Se repérer dans le cadre juridique de la diversification agricole
- * Penser son activité/projet dans différents contextes (juridique, fiscal, social)
- * Identifier les points de vigilance propres à son projet/activité dans chaque contexte
- * Mettre en pratique les compétences acquises

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

CONTENU

Distanciel (en amont)
définir votre projet et son cadre ; évaluer vos connaissances en droit rural ; appréhender une diversification d'activité sur votre ferme ; échange personnalisé avec une avocate spécialiste du droit rural

Jour 1

- * Introduction aux composantes du droit rural
- * Les principales activités de diversification et leurs caractéristiques
- * Réglementations spécifiques aux activités agritouristiques ou pédagogiques (selon projets des stagiaires)
- * La délimitation juridique des activités agricoles
- * Les incidences de la mise en place d'activités de diversification au niveau juridique (civil)
- * Mise en pratique

Jour 2

- * La délimitation fiscale des activités agricoles
- * La fiscalité de la diversification agricole
- * La gestion des incidences fiscales de la diversification agricole
- * La délimitation sociale des activités agricoles
- * Les incidences de la diversification au niveau social
- * Mise en pratique
- * Récapitulatif des points de vigilance

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel, distanciel

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

entretiens individuels, échanges et travaux en groupe, apports théoriques par l'intervenante

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
GR CIVAM PACA

DURÉE : 2 jour(s)

DATE LIMITE : 21/03/2023

TARIFS

VIVEA

Gratuit

Prise en charge par les OPCO pour les salariés agricoles et non agricoles, contactez-nous pour obtenir un devis d'un montant de 400€. Pour les autres cas, contactez-nous.

ATTESTATION

Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS

Marion Genty
marion.genty@civampaca.org

GR CIVAM PACA

MIN 13

84 953

CAVAILLON Cedex

Tel. 04 90 78 35 39

N° d'organisme de formation :

93 840 036 184

NOTE : Repas tiré du sac

MOYENS MATÉRIELS

diaporama, présentations orales, ateliers de mise en pratique

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Mises en situation, ateliers et exercices pratiques

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
11/05/2023	à définir selon la provenance des participants 84300 Vaucluse	Amel Bounaceur, juriste en droit rural, auteur du livre "Diversification Agricole : guide juridique pour les porteurs de projets"
12/05/2023	à définir selon la provenance des participants	Amel Bounaceur, juriste en droit rural, auteur du livre "Diversification Agricole : guide juridique pour les porteurs de projets"

THÈMES

Accueil à la ferme

Accueil à la ferme

Accueil

FINANCEURS

VIVEA